Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_79-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-79

SEANCE DU Mardi 17 novembre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération :15
Procuration(s) :
Votants : 15
Date de la convocation : jeudi 12 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 novembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) :,

Procuration :

Secrétaire de Séance : Hélène TOURNIER

N° d'ordre : 2026-79

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_79-DE

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives aux emplois territoriaux ;
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2026-58 du 08 septembre 2026 ;
Considérant l'avancement de grade envisagé pour un agent titulaire de la commune, au regard de son parcours professionnel et des conditions statutaires applicables, nécessitant l'adaptation du tableau des effectifs afin de permettre sa nomination dans son nouveau grade ;
Considérant la situation administrative d'une agente titulaire de la commune et son évolution professionnelle au regard de son parcours et de ses compétences ;
Considérant qu'un dispositif dérogatoire permet aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH), remplissant les conditions réglementaires, d'accéder à un cadre d'emplois de catégorie supérieure par la voie du détachement, suivi éventuellement d'une intégration ;
Considérant que cette possibilité constitue un levier en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion professionnelle et de la reconnaissance des compétences des agents en situation de handicap ;
Considérant que cette évolution statutaire implique la modification du tableau des effectifs, par l'ajustement de l'emploi correspondant au grade d'avancement et, le cas échéant, la suppression de l'emploi correspondant au grade précédemment détenu, dans le respect des règles applicables ;
Considérant que cette mise à jour vise à accompagner l'évolution professionnelle de l'agent concerné, tout en assurant la continuité et le bon fonctionnement des services communaux ;
Considérant que cette modification est réalisée à effectif constant et n'entraîne aucune augmentation du nombre total d'agents, lequel demeure fixé à 15 agents ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette modification du tableau des effectifs ;

A compter de cette délibération, le tableau des effectifs titulaires et non titulaires de la collectivité sera composé comme suit :

SITUATION au 8 SEPTEMBRE 2026			NOUVELLE SITUATION au 17 NOVEMBRE 2026		
Filière administrative			**Filière administrative**		
Grade	**NB**	**Cat**	**Grade**	**NB**	**Cat**
Rédacteur principal de 1ème classe	2	B	Rédacteur principal de 1ème classe	2	B
Rédacteur	0	B	Rédacteur	1	B
Adjoint admin. principal 1ère classe	2	C	Adjoint admin. principal 1ère classe	1	C
Adjoint administratif	1	C	Adjoint administratif	1	C
Filière technique			**Filière technique**		
Technicien	1	B	Technicien	1	B
Agent de maîtrise principal	1	C	Agent de maîtrise principal	1	C
Adjoint Technique principal 1ère classe	4	C	Adjoint Technique principal 1ère classe	5	C
Adjoint Technique principal 2ème classe	1	C	Adjoint Technique principal 2ème classe	0	C
Adjoint Technique	2	C	Adjoint Technique	2	C
Filière Médico-sociale			**Filière Médico-sociale**		
ATSEM Principale 1ère classe	1	C	ATSEM Principale 1ère classe	1	C

Soit au total : 15 agents

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261118-2026_79-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la modification du tableau des effectifs de la commune afin de tenir compte de l'avancement de grade d'un agent titulaire et de permettre sa nomination dans le grade correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté individuel de nomination correspondant,
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget communal.

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)